



Spaniel - Club der Schweiz Spaniel - Club Suisse

Mitglied der SKG / membre de la SCS

Protocole

de l'Assemblée Générale (AG) ordinaire du samedi, 24 février 2018

Hôtel Krone, Aarburg

Présents : 37 membres avec droit de vote selon la liste de présence

Excusés : se sont (en ordre alphabétique): Altorfer Vera, Brönimann René, Kocher Marianne, Lorenzetti Silvio, Lüthy Heidi, Ris Bruno, Schmid Theres, Schneider Elisabeth, Piderit Barbara, Pötzl Bettina et Marc, Zablonier Marie-Jeanne, Zanoni Liliane, Larissa et Philipp Zanoni

Début : 16h00

Ordre du jour

1. Bienvenue et constatation de la régularité de la convocation, liste de présence
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Protocole de l'AG ordinaire du 18 février 2017
5. Rapports annuels
 - de la présidente
 - du maître éleveur
 - du responsable de la chasse
6. Bilan annuel 2017
 - rapport du caissier
 - rapport des réviseurs
 - décharge
7. Programme 2018
8. Budget 2018
9. Montants des cotisations 2019
10. Propositions du comité
 - approbation du Règlement d'élevage
 - complément au Règlement d'examen pour épreuves de chasse (PO)

- modifications des statuts a.) nom (Spaniel-Club Schweiz)
b.) art. 18.5 « Juge du caractère »

11. Elections

- de la présidente
- du maître éleveur
- autres membres au comité
- juge de travail pour les examens de chasse
- juge d'exposition
- des délégués à l'assemblée des délégués de la SCS du 28 avril 2018
- des délégués à l'assemblée générale pour la chasse du 27 février 2018

12. Nomination des membres d'honneur et des vétérans

13. AG 2019

14. Divers

Point 1 : Bienvenue et constatation de la régularité de la convocation, liste de présence

M. Christoph Schneider souhaite la bienvenue aux membres présents. Il informe ces derniers qu'il dirigera l'assemblée générale ordinaire compte tenu de sa fonction de vice-président et de la malheureuse absence de Theres Schmid qui est malade. Il informe que la SpCS offrira également cette année l'apéro suite à l'AG. La convocation à l'AG a été adressée à tous les membres conformément aux statuts et a en outre été publiée dans les revues « Hunde » et « Info Chiens ».

L'assemblée générale observe une minute de silence pour les membres décédés : M. Ado Cornelius (membre d'honneur), Mme Rosmarie Baumann, M. Jakob Wettstein, M. et Mme Hans-Peter & Béatrice Gurtner.

Point 2 : Désignation des scrutateurs

Mme Jacqueline Läderach et Barbara Imgrüth ont été proposées comme scrutateur et acceptées à l'unanimité.

Point 3 : Approbation de l'ordre du jour

M. Christoph Schneider précise qu'une modification doit être apportée à l'ordre du jour. Il informe l'assemblée que le comité retire la proposition d'approbation du Règlement d'élevage au point 10. Notre nouveau Règlement d'élevage n'a été accepté par le CECP que le 21 février 2018 et n'est pas encore disponible en français.

M. Genevey propose que le point 10 de l'ordre du jour soit également adapté (proposition du comité / modifications des statuts) art. 18.5 « Juge du caractère ». Il faut également tenir compte de l'article 21.

L'assemblée générale accepte les deux demandes d'adaptation de l'ordre du jour à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite accepté à l'unanimité.

Point 4 : Protocole de l'AG ordinaire du 18 février 2017

Le protocole a été publié dans la revue « Hunde » ainsi que dans « Info Chiens ». La rédaction du protocole a été chaleureusement remerciée et il a été accepté à l'unanimité. Un grand merci pour la rédaction effectuée par Mme Malu Kluser et la traduction effectuée par Mme Carolyne Mercurio.

Point 5 : Rapports annuels

Les rapports annuels de la présidente, du responsable de la chasse et du maître éleveur ont été imprimés dans le Spaniel-Journal 2017. Aucune question n'a été soulevée concernant ces rapports, qui ont été acceptés individuellement et tous à l'unanimité.

Point 6 : Bilan annuel 2017

Le bilan a été adressé par la poste à tous les membres. M. Louis Mayer souhaite savoir pourquoi il existe une si grande différence entre les dépenses exceptionnelles effectives et celles budgétées. Dora Schneeberger explique que ce poste doit être mis en relation avec les entrées exceptionnelles et que ces chiffres découlent du workshop sur le toilettage.

M. Bruno Kuhny a lu le rapport des réviseurs et a confirmé que toutes les opérations ont été effectuées de manière transparente et correcte. Le compte des résultats clôture avec une perte de CHF 3'750.08.

Les réviseurs recommandent l'accord des comptes et remercie Mme Dora Schneeberger pour son travail de comptabilité soigné. Le compte des résultats a été accepté à l'unanimité et la décharge a été accordée au comité.

Point 7 : Programme 2018

Le vice-président a donné des explications sur le programme publié dans le Spaniel-Journal 2017.

La journée du spaniel se déroulera en plus le 25 août 2018 à Uesslingen.

L'examen de sélection d'automne se déroulera le 20 octobre 2018 à Lotzwil.

A la demande de Mme Helena Ellis (après concertation et accord de Mme Jacqueline Läderach d'en assumer la direction), un Workshop supplémentaire sur le toilettage se déroulera dans la région de Berne à l'été 2018.

Le programme des activités a été accepté à l'unanimité.

Point 8 : Budget 2018

Le budget a été accepté à l'unanimité.

Point 9 : Montants des cotisations 2019

Les montants des cotisations annuelles restent inchangés : Fr. 90.00 pour les membres individuels, Fr. 110.00 pour les couples, Fr. 45.00 pour les vétérans. M. Christoph Schneider rappelle que la SCS exige

maintenant également que les membres nommés vétérans cette année paient le timbre de la SCS (Fr. 15.00 à l'heure actuelle) et ainsi, le montant de leur cotisation annuelle se monte dorénavant à Fr. 60.00. Les membres devenus vétérans avant 2018 conservent un montant de cotisation de Fr. 45.00.

Les montants ont été acceptés à l'unanimité.

Point 10 : Propositions du comité

Complément au Règlement d'examen pour épreuves de chasse (PO) : la responsable de la chasse, Mme Béatrice Schär, explique à l'assemblée et justifie le complément qui doit être apporté au Règlement d'examen. L'article 7.7 a été complété avec « Doit être bien entendu exclu de toute épreuve ultérieure tout chien aboyeur compulsif, ayant peur du coup de feu ou ayant excessivement peur de la main, ainsi que les chiens « dévoreurs » compulsifs et les nécrophores qui enterrent leur prise. »

Le complément au Règlement d'examen pour épreuves de chasse a été accepté à l'unanimité.

M. Christoph Schneider explique la proposition du comité de changer les statuts en allemand concernant le nom du club. Le « Spaniel-Club der Schweiz » deviendra le « Spaniel-Club Schweiz ». Le nom en français reste inchangé.

La proposition de changement de nom a été acceptée à l'unanimité.

Le comité présente la proposition de compléter les articles 18.5 et 21 des statuts avec « Juge du caractère ».

La proposition a été acceptée à l'unanimité.

Point 11 : Elections

La présidente Theres Schmid propose sa candidature pour un nouveau mandat. Il n'y a aucune autre candidature venant de l'assemblée.

Mme Theres Schmid a été élue à l'unanimité.

M. Manuel Martinez a remis sa démission du poste de maître éleveur et ne présente ainsi plus sa candidature. Le comité propose à l'assemblée Mme Sabina Büttner pour reprendre le poste de maître éleveur. Il n'y a pas de contreproposition venant de l'assemblée.

Mme Sabrina Büttner a été élue par l'assemblée à l'unanimité.

Les autres membres du comité ont également été élus par l'assemblée à l'unanimité :

Vice-président (M. Christoph Schneider), responsable de la chasse (Mme Béatrice Schär), caissière (Mme Dora Schneeberger) et secrétaire (Mme Malu Kluser).

M. Remo Hässler a été proposé comme juge de travail pour les examens de chasse. Mme Béatrice Schär informe l'assemblée que M. Hässler a été nommé juge aspirant il y a deux ans et qu'il s'est très bien familiarisé avec les activités d'un juge. Il a exercé sa fonction de manière assidue et il possède un niveau élevé de compétences. Il a réussi l'examen avec succès en janvier 2018.

M. Remo Hässler a été élu à l'unanimité comme juge de travail pour les examens de chasse.

M. Remo Hässler remercie l'assemblée pour la confiance démontrée. Il se réjouit de cette fonction et de l'activité de juge de travail. Il remercie Mme Béatrice Schär, qui l'a toujours soutenu à 100% et qui est un peu devenue sa marraine pour la formation. Il remercie également Mme Theres Schmid, M. Bruno Ris, M. Hanspeter Studer, M. Heinz Kofel et Mme Maria Hohenhaus (Allemagne). Il espère qu'il y aura toujours autant de chasseurs qui trouveront la motivation de s'inscrire aux épreuves de chasse avec leurs spaniels.

Juges d'exposition : M. Christoph Schneider informe l'assemblée qu'en raison d'une démission et d'une pause dans la formation de juge d'exposition, les deux juges aspirantes ne peuvent pas être présentées à la votation.

Juge de caractère : Le comité propose à l'assemblée Mme Rosmarie Wild et Mme Barbara Elsener.

Mmes Elsener et Wild ont été élues à l'unanimité par l'assemblée.

Pour l'assemblée des délégués de la SCS du 28.04.2018, les membres suivants ont été élus : Theres Schmid, Christoph Schneider, Louis Mayer, Manuel Martinez, Dora Schneeberger, Sabina Büttner et Malu Kluser.

Comme délégués à l'assemblée générale pour la chasse du 27.02.2018, les membres suivants ont été élus : Bea Schär, Theres Schmid, Remo Hässler et Sandra Linder.

Point 12 : Nomination des membres d'honneur et des vétérans

Le comité propose à l'assemblée de nommer M. Manuel Martinez comme membre d'honneur. M. Christoph Schneider rappelle à l'assemblée que M. Martinez s'est énormément engagé dans les dernières années pour le Spaniel-Club et qu'il a toujours accompli sa fonction de maître éleveur de manière très dévouée.

L'assemblée a élu à l'unanimité M. Manuel Martinez comme membre d'honneur du SpCS.

M. Christoph Schneider remercie le travail du démissionnaire, M. Manuel Martinez. Une caisse de vin lui a été remise pour le remercier de ses bons services.

M. Martinez remercie l'assemblée. Ses années au sein du comité et comme maître éleveur ont été très belles et surtout riches en apprentissage. Il a toujours soigné de bonnes relations et une bonne collaboration avec les autres membres du comité et avec les éleveurs. Il souhaite bonne chance au nouveau maître éleveur.

Les membres suivants ont été élus comme vétérans : Mme Astrid Fäh-Jantsch, Mme Christiane Mauroux et Mme Edith Scärer. Christoph Schneider remercie ces membres pour leur longue fidélité.

Point 13 : AG 2019

L'assemblée générale ordinaire aura lieu le 23 février 2019, 16h00, et se déroulera à nouveau à l'Hôtel Krone à Aarburg.

Point 14 : Divers

Christoph Schneider remercie Mme Patricia Atz pour le support du site internet du SpCS (tâche qui sera désormais effectuée par le comité) et Mme Carolyne Mercurio qui nous soutient toujours avec les traductions, en leur remettant un bouquet de fleurs.

MM. Meyer, Martinez et M. et Mme Genevey prennent la parole et soutiennent que le comité ne peut pas tout simplement adopter une nouvelle formule pour les examens de sélection. Ils sont d'avis que le nouvel examen doit être présenté et accepté par l'assemblée générale. Le comité n'est pas de cet avis.

Il a été décidé que le comité va éclaircir ce point et organisera une assemblée des éleveurs le 24 mars 2018.

Christoph Schneider remercie tous les membres présents et déclare l'assemblée générale terminée à 17h40.

Protocole : Malu Kluser / Aarburg 24 février 2018

Traduction : Carolyne Mercurio